UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-05-1

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

V- Politique budgétaire :

- **Budget rectificatif 2 – 2022**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration adopte les autorisations budgétaires suivantes pour le budget rectificatif 2022 n°2 :

- 1605 ETPT, dont 1 111 ETPT sous plafond d'emplois législatif, 489 ETPT hors plafond d'emplois législatif et 5 ETPT comme marge de sécurité

- 151 328 191 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 115 576 928 € personnel
  - 24 321 829 € fonctionnement
  - 11 429 434 € investissement

- 165 498 983 € de crédits de paiement dont :
  - 115 576 928 € personnel
  - 24 956 770 € fonctionnement
  - 24 965 285 € investissement

- 162 104 258 € de prévisions de recettes

- - 3 394 726 € de solde budgétaire

.../...

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022

Article 2 :

Le conseil d'administration adopte les prévisions comptables suivantes :

- - 3 099 744 € de variation de trésorerie
- - 1 267 554 € de résultat patrimonial
- 532 446 € de capacité d'autofinancement
- - 3 189 798 € de variation de fonds de roulement

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 07 ABSTENTIONS : 05

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022